

AFFAIRE N° 52/8. - Aménagement d'une chaussée sur l'endiguement des Patates-à-Durand - Approbation de l'avant-projet.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 1er Juin 1971, n° 71/2.240 INFRA/AT Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement m'a transmis un avant-projet relatif aux travaux d'aménagement d'une chaussée de 700 mètres sur la plate-forme routière constituée par l'ouvrage d'endiguement des Patates-à-Durand.

Les travaux sont estimés à 6 565 216 Frs CFA à imputer sur le reliquat des crédits votés pour l'endiguement.

Le montant du crédit voté pour la réalisation de l'endiguement des Patates-à-Durand est de 70 000 000 CFA

Les dépenses se décomposent comme suit :

- endiguement : marché + avenant n° 1	62 424 784 Frs CFA
- honoraires AUDRY	1 010 000 Frs CFA
	<hr/>
TOTAL Dépenses ...	63 434 784 Frs CFA
RELIQUAT disponible	6 565 216 Frs CFA
	<hr/>
	70 000 000 Frs CFA

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver cet avant-projet ;

- d'autoriser la DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT à exécuter ces travaux en régie.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. RIVIERE. - A la prochaine crue nous retrouverons toute la route dans le lycée.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité, moins la voix de Monsieur Maxime RIVIERE qui vote contre.

Approuvé
A Denis le 18 juin 1971
En le Chef
Le Secrétaire Général
Signé: Ph. Kessler

Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Signé: O. HOARAU